



Au responsable du service Piscines

Votre mission

Vous avez accepté...

Vous avez accepté d'être Responsable des hospitaliers ayant demandé à servir aux piscines : nous vous en remercions.

En cas de difficulté...

Vous devez signaler sans attendre au président Jean-Louis GLORIAN ou à la responsable des services intérieurs Albertine Chabot tous problèmes qui pourraient survenir.

Votre mission envers les hospitaliers

Organiser les équipes d'hospitaliers

Votre rôle consiste à organiser les équipes d'hospitaliers affectés à ce service :

- Chaque hospitalier « piscinier(ère) » est affecté par demi-journée au service des piscines ; l'autre demi-journée se déroule dans une équipe de Couleur au service des personnes malades de l'Hospitalité Yvelines.
 - Le planning des services est à organiser en lien avec les responsables de Couleur, une régularité est plus facile à gérer : équipe du matin, équipe de l'après-midi.
-

Réunion préalable avec les hospitaliers

Une réunion préalable d'information avec les anciens et futurs pisciniers/ières aidera chacun à découvrir les us et coutumes des piscines... et à se connaître.

Vous devez aussi veiller à ce que les hospitaliers (ières) ayant demandé ce service se sentent bien intégrés notamment les nouveaux, qu'ils connaissent et respectent bien le règlement intérieur des piscines établi par les sanctuaires de Lourdes (organisation, ponctualité, respect des personnes et des lieux).



Votre mission envers les personnes malades de l'Hospitalité

Votre rôle envers les personnes malades

Vous avez également la responsabilité d'organiser le passage des personnes malades aux piscines en les intégrant dans les créneaux horaires qui nous sont accordés par les Sanctuaires (souvent par groupe d'environ 50).

La liste des personnes malades est établie par les Aumôniers.

Accompagnement des personnes malades

Chaque personne malade est accompagnée par un hospitalier à l'aller et au retour. Ces listes tiennent compte, pour les hospitaliers accompagnants, des vœux qu'ils ont exprimés au moment de l'inscription et confirmés auprès des responsables de Couleur pendant le voyage à Lourdes.

Informez les hospitaliers que tous ne pourront peut-être pas accompagner un malade, qu'ils doivent consulter les listes et s'y conformer.

L'accompagnant de la personne malade qui a manifesté le désir de rendre aux piscines se doit :

de signaler à la responsable de cabine toute douleur ou handicap concernant la personne malade et si celle-ci est porteuse de différentes sondes (urinaire, pansements, etc..) et apporter son aide aux pisciniers (ères) si besoin.

Associer les personnes appartenant aux mêmes équipes de Couleur peut faciliter les déplacements ; cela peut aussi faciliter la démarche de la personne malade si elle connaît l'hospitalier qui l'accompagne.

Liste pour aller aux piscines

Les listes pour aller aux piscines doivent être affichées aux différents étages, au moins la veille du jour.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre dévouement.

Jean-Louis GLORIAN et Albertine Chabot
Président et Vice-Présidente de l'Hospitalité

☞ Afin d'améliorer le service, n'hésitez pas à me faire part de vos remarques.